

9340/16

(OR. en)

PRESSE 27  
PR CO 26

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3467<sup>e</sup> session du Conseil

### Affaires générales

Bruxelles, le 24 mai 2016

Président **Bert Koenders**  
Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas

# P R E S S E

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

### POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation du Conseil européen de juin .....	3
Dialogue sur l'État de droit .....	4

### AUTRES POINTS APPROUVÉS

#### *PÊCHE*

– Accord de partenariat entre l'UE et la Mauritanie - nouveau protocole.....	5
– Accord de partenariat entre l'UE et le Liberia - nouvel accord et protocole.....	5

#### *TRANSPORTS*

– Aviation civile: exploitation en toute sécurité des aéronefs .....	5
--	---

#### *NOMINATIONS*

– Tribunal .....	6
------------------	---

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **Préparation du Conseil européen de juin**

Le Conseil a examiné un [projet d'ordre du jour annoté](#), élaboré par le président du Conseil européen en coopération avec la présidence et la Commission, de la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 28 et 29 juin 2016.

Le Conseil européen axera ses travaux sur:

- la question migratoire: le Conseil européen fera le point de la situation sous tous ses aspects
- les questions économiques: le Conseil européen approuvera les recommandations par pays, évaluera les premiers résultats du Fonds européen pour les investissements stratégiques, approuvera un programme pour le marché unique, se penchera sur la question de l'achèvement de l'Union économique et monétaire, et fera le point sur les actions actuellement menées pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales
- les relations extérieures: le Conseil européen débattre de la coopération entre l'UE et l'OTAN et pourra, en fonction des événements, examiner d'autres questions de politique étrangère
- le référendum au Royaume-Uni: le Conseil européen examinera le résultat du vote

Le projet d'ordre du jour annoté servira de base au projet de conclusions, qui sera élaboré dans les jours précédant la réunion.

## **Dialogue sur l'État de droit**

Le Conseil a tenu son deuxième dialogue annuel sur l'État de droit, axé sur les défis que les flux migratoires actuels représentent pour la sauvegarde des valeurs fondamentales de l'UE dans le cadre de la gestion de la crise migratoire. Le cadre du dialogue a été défini par une [note de la présidence](#).

Le débat a commencé par une intervention du directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Michael O'Flaherty.

Ce deuxième dialogue sur l'État de droit s'est appuyé sur les résultats d'un séminaire consacré aux valeurs fondamentales de l'UE, à l'immigration et à l'intégration, organisé par la présidence à Strasbourg, le 2 février 2016.

Le dialogue sur l'État de droit a été instauré en décembre 2014 en vue de défendre et de sauvegarder l'État de droit dans le cadre des traités. Le dialogue sur l'État de droit s'est tenu pour la première fois en novembre 2015. Le Conseil évaluera, d'ici la fin de 2016, les résultats obtenus grâce au dialogue sur l'État de droit.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **PÊCHE**

#### **Accord de partenariat entre l'UE et la Mauritanie - nouveau protocole**

Le Conseil a adopté une décision relative à un nouveau protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche (APP) entre l'UE et la Mauritanie (doc. [12773/15](#)).

L'APP entre l'UE et la Mauritanie est entré en vigueur en 2006. Ses principaux objectifs sont de développer une politique de pêche durable et de faire en sorte que les ressources halieutiques dans la zone de pêche de la Mauritanie soient exploitées de façon durable, ainsi que de fixer les possibilités de pêche proposées aux navires de l'UE. Après l'expiration de l'ancien protocole le 16 décembre 2014, un nouveau protocole a été renégocié et signé le 16 novembre 2015, puis appliqué à titre provisoire à compter de cette même date.

#### **Accord de partenariat entre l'UE et le Liberia - nouvel accord et protocole**

Le Conseil a adopté une décision relative à la conclusion de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APP) entre l'UE et le Liberia et de son protocole de mise en œuvre (doc. [13015/15](#)).

L'UE et le Liberia ont négocié un APP assorti d'un protocole de mise en œuvre en vue d'octroyer aux navires européens des possibilités de pêche dans les eaux libériennes. L'accord a été signé le 9 décembre 2015 et s'applique à titre provisoire depuis cette date.

### **TRANSPORTS**

#### **Aviation civile: exploitation en toute sécurité des aéronefs**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption, par la Commission, d'un règlement modifiant et corrigeant le règlement (UE) n° 965/2012, qui met en place les conditions permettant l'exploitation en toute sécurité des aéronefs (doc. [7602/16](#) + [7602/16 ADD 1](#)). Les modifications portent sur l'agrément d'exploitation pour la navigation fondée sur les performances, la certification et la surveillance des fournisseurs de services de données et l'exploitation en mer d'hélicoptères.

Le règlement de la Commission est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

**NOMINATIONS****Tribunal**

Le 24 mai 2016, les gouvernements des États membres de l'UE ont nommé juges au Tribunal les quatre personnes dont le nom figure ci-après:

- M<sup>me</sup> Inga Reine (Lettonie)
- M. Peter George Xuereb (Malte)
- M. Fredrik Schalin (Suède)
- M. Lauri Madise (Estonie)

Les trois premières personnes sont nommées dans le cadre de la réforme du Tribunal. Le mandat de ces trois nouveaux juges prend fin le 31 août 2019. Sept juges ont déjà été nommés le 23 mars 2016. Cela signifie que deux juges (de la République tchèque et de la Slovaquie) doivent encore être nommés pour mener à bien la première phase de la réforme.

La nomination de la quatrième personne est liée au renouvellement partiel du Tribunal, qui a lieu tous les trois ans. M. Lauri Madise est déjà juge et est reconduit pour un nouveau mandat de six ans. Dix juges avaient déjà été nommés en septembre 2015 et en mars 2016. Trois autres juges (de la Roumanie, de la Hongrie et du Portugal) doivent encore être nommés d'ici le 31 août 2016 afin de clôturer le renouvellement partiel pour 2016. En outre, cinq postes supplémentaires feront l'objet d'un renouvellement en 2016 à la suite de la mise en œuvre de la première phase de la réforme du Tribunal.

---